

Nommer une liste de programme dans le CADAC

La convention de dénomination de la liste de programme (LP) permet d'identifier facilement l'agence, l'année de la date limite du programme, le nombre d'organismes, le cycle de financement ainsi que toute spécification supplémentaire.

Cela permet à CADAC de savoir quelles listes de programmes prioriser pendant le processus de conciliation et d'identifier facilement les informations sur les listes de programme.

Veillez suivre cette structure lorsque vous nommez une liste de programme :

- Acronyme de l'Agence de soutien ;
- L'année de la date limite du programme ;
- Le nom du programme (y compris le numéro du programme le cas échéant) ;
- Le nombre d'organismes faisant partie de la liste (à confirmer avant l'approbation de la LP) ;
- Soit « A » pour annuel ou « MY » pour pluriannuel ;
- Spécifications supplémentaires (c'est-à-dire prévisions, usage interne, recherche, etc.).

Acronyme de l'agence-ANNÉE-Nom du programme/Numéro d'organismes-A ou MY

Exemples:

CCA-2022-Théâtre-4539-MY

MAC-2022-Arts Visuels-965-MY-Recherche

TAC-2024-Dance-265-MY-Prévisions

N.B. Lorsqu'un superviseur de l'agence approuve la liste de programme (LP), il doit confirmer que le nombre d'organisations dans la liste PL est exact avant d'approuver.

Voir le tableau ci-dessous pour la liste des acronymes.

Agence de soutien	Acronyme
Conseil des arts de la Colombie-Britannique	BCAC
Ville de Vancouver	CofVanc
<i>Alberta Foundation for the Arts</i>	AFA
Conseil des arts d'Edmonton	EAC
<i>Saskatchewan Arts Board</i>	SAB
Ville de Saskatoon	CofSask
Conseil des arts du Manitoba	MAC
Conseil des arts de l'Ontario	OAC
Conseil des arts de Toronto	TAC
Ville du Grand Sudbury	CofSud
<i>City of Kingston Arts Fund</i>	CKAF
Nouveau-Brunswick - La Direction des arts /Département du tourisme, patrimoine et culture	NB
<i>Newfoundland and Labrador Arts Council</i>	NLAC
Conseil des arts du Canada	CCA